



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAudeau), <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe JAHAN <u>Date de la convocation</u> : 17 mai 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 MAI 2023 Publiée, le 30 MAI 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.3.5	<u>FINANCES</u> <i>Demande de subvention amendes de police 2022 – travaux de sécurisation routière</i>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 24 février 2023, le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique sollicite les communes en ces termes « afin de préparer une proposition de répartition de dotation, il convient que vous me fassiez part des opérations susceptibles d'en bénéficier dans votre commune. Celles-ci doivent « concourir à l'amélioration des transports en commune et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière » énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales ».

Madame le Maire précise que plusieurs projets communaux à réaliser en 2023 peuvent concourir à cet objectif de sécurité routière et faire l'objet d'un financement.

▪ **Eclairage autonome de 5 arrêts de car des villages de la Commune**

Les villages concernés sont :

- Les Haies
- Le Petit BOULAY
- La Roulière.
- Le Haut Bois
- La Chapelle Rigaud

Éclairage LED autonome type « NOVEA COMBI TOP 1 »

Une étude technique du SYDELA pour un montant de 20 445,15€ H.T avec une participation financière estimée à verser au SYDELA de 12 267,09 € H.T (le montant HT est le même que celui TTC, le SYDELA prenant en charge la TVA).

La commune sollicite donc une participation au titre des amendes de police 2022 sur ce montant H.T restant à charge à hauteur de 50%, soit 6 134 €.

▪ **Extension du parking de l'école H. TANVET**

Création de places de stationnement longitudinales dédiées aux véhicules longs et délimitées via un marquage au sol et une signalisation verticale adapté. La longueur de ces places sera de 40 mètres par 3 mètres de largeur.

Création d'un passage piéton PMR nécessitant la reprise de bordures existantes.

Le montant des travaux de voirie selon le devis LANDAIS est de 7 673,5 € H.T + montant des travaux de signalisation selon le devis de SARL JR SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS est de 364,88 € H.T. Pour un montant total de l'opération qui est de 8 038 € H.T.

La commune sollicite donc une participation au titre des amendes de police 2022 sur ce montant restant à charge à hauteur de 50% du montant H.T, soit 4 019 €.

▪ **Création places de stationnement rue du Donjon – 10 places**

Réalisation de 10 places de stationnement de 5 mètres de longueur par 2,5 mètres de largeur en lieu et place d'espaces verts existants, réparties sur le linéaire de la voie.

Le montant des travaux selon le devis LANDAIS est de 6 880 € H.T

La commune sollicite donc une participation au titre des amendes de police 2022 sur ce montant restant à charge à hauteur de 50% du montant H.T, soit 3 440 €.

Ainsi, pour ces trois projets de sécurisation routière, la commune de Mésanger sollicite auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique le versement d'un financement au titre des amendes de polices 2022 à hauteur tels que :

- 50% du reste à charge H.T, soit 6 134 € pour l'éclairage des arrêts de car,
- 50% du montant H.T, soit 4 019 € pour l'extension du parking de l'école Tanvet,
- 50% du montant H.T, soit 3 440 € pour la création de 10 places de parking Rue du Donjon.

Soit un montant total de financement sollicité à hauteur de 13 593 € H.T, soit 50% du coût total H.T de ces trois projets – d'un montant de 27 186 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le courrier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique en date du 24 février 2023,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **SOLLICITE** une participation au titre des amendes de police 2022 pour divers travaux d'aménagement concernant l'amélioration des transports et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière sur la commune à hauteur de 50 % de la dépense H.T subventionnable **soit 13 593 €** portant sur un montant total de **27 186 € H.T.**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

